

Le Bouscat, le 16 juin 2026

Journée du jeudi 2 juillet 2026

Visite guidée de Rauzan puis déjeuner à Sauveterre de Guyenne dans le Jardin de Saubotte

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Nous vous informons que pour la dernière activité de ce semestre, nous vous proposons de participer à une journée exceptionnelle.

1) A l'initiative de Sophie et Jean-Stéphane et sous leur conduite vous visiterez Rauzan.

> Accueil autour d'un café

Présentation de l'histoire de leur demeure, ancienne dépendance du Château appuyée sur les remparts de la forteresse médiévale.

La façade de la maison est dotée d'une porte richement ornée de sculptures datant de la fin du XVIII^e. Le balcon est soutenu par des consoles monumentales figurant un homme et une femme à la queue bifide, symbolisant la Dordogne et la Garonne.

La fenêtre de l'étage, au-dessus de la porte d'entrée est surmontée d'un fronton dont le tympan orné de grappes de raisin témoigne également de la prospérité due à l'activité viticole de la région.

A l'arrière de la maison, les remparts de 1305 et 1350 forment la façade ouest..

Visite des petits jardins aménagés au-dessus des remparts.

Visite commentée du **Château de Rauzan**, érigé en 1305 par Edouard 1^{ER} roi d'Angleterre et de Guyenne. Pendant la guerre de Cent Ans, c'était **la plus grande forteresse d'Aquitaine**.

Découverte de la cour intérieure puis balade autour du château pour rejoindre un chemin conduisant à **l'église Saint-Pierre** bâtie vers la fin du XII^e - début du XIII^e et agrandie au XVII^e. Au XVIII^e siècle, un élégant porche à arcades est ajouté à l'édifice.



2) Accueil par Anne-Marie et Michel dans leur Jardin de Saubotte à Sauveterre de Guyenne

Visite du jardin « Coup de coeur de la SHG »
 Apéritif accompagné de divers amuse-bouche
 Buffet de hors d'oeuvre
 Grillades (cuissots de sanglier...) préparées par les chasseurs de Sauveterre
 Fromages et desserts
 Déjeuner sur des tables installées dans le jardin
Nombre limité à 70 personnes maximum

Intermède musical par des musiciens interprétant de la musique classique

NB : en cas de pluie prévoir des vêtements adaptés car il n'y a pas d'abri possible

Le prix de la journée est fixée à 30 euros

co
l'a

comprenant: les remerciements aux propriétaires,
l'entrée au château, l'apéritif le déjeuner et l'animation musicale.

Ce tarif tient compte de la participation de la SHG

Pensez à prendre de bonnes chaussures pour faire la balade sur les chemins
 Il convient d'être adhérent à la SHG pour pouvoir s'inscrire

Les chiens ne sont pas admis et il est interdit de fumer dans les jardins

Si vous désirez participer à cette journée, veuillez remplir et nous renvoyer
le bulletin d'inscription ci-après avant le 27 juin prochain.

NB : **Pour la bonne organisation de cette journée, les désistements non signalés avant le 25 juin ne pourront pas faire l'objet de remboursement**

En attendant de se retrouver pour cette journée exceptionnelle, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Pour la Société d'Horticulture de la Gironde
 les Membres du Bureau

En cas de problème de dernière minute (annulation ou retard) prévenir :

Jean-Pierre ACHALÉ : 06 41 66 39 56 , Michel VERTEUIL : 06 85 81 96 65
ou Françoise COUSIN : 06 85 99 87 21

Horaires et adresses pour participer à cette journée

- **10 h 30** : rendez-vous à Rauzan, Place du Château à côté de l'Office de Tourisme (12 Rue de la Chapelle)
Parkings dans les rues aux alentours
- **12 h 45** : rendez-vous au Jardin de Saubotte
12 rue Saubotte à Sauveterre de Guyenne

Grand parking situé Boulevard du 11 Novembre 1918 (à côté du cimetière)

Ce parking est libre et gratuit.

Quitter le parking, puis passer sous la **Porte Saubotte** (du XIV^e siècle) et aller vers le centre ville par la **rue Saubotte** sur environ 200 m jusqu'au **N° 12** où demeure **Michel Martin**.

PS : Il y a un plus petit parking en centre ville (*Place de la République*) dont le stationnement est réglementé et limité à 2 heures jusqu'à 18 heures.



Bulletin d'inscription pour la journée du jeudi 2 juillet 2026

Ce bulletin doit être transmis obligatoirement avant le 27 juin prochain

NB : sans bulletin nous ne pourrons pas vous inscrire

NOM : Prénom(s) :

Nombre de personnes :

Montant dû par personne : **30,00 euros** X = euros

Paiement de euros par chèque libellé au nom de la SHG

Paiement de euros par virement le juin 2026

Indiquez votre nom et « Journée du 2 juillet »

IBAN : FR76 1330 6001 4009 9377 4900 087

AGRIFRPP 833

(1) Inscription pour la visite de Rauzan : **OUI** **NON**